

13.06.2021 – 17:15 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs - Après le NON à la loi sur le CO2: il faut d'autant plus faire avancer la modernisation du parc immobilier

Zurich (ots) -

Après le rejet de la loi sur le CO2, les mesures déjà possibles aujourd'hui doivent être utilisées d'autant plus résolument. La Société Suisse des Entrepreneurs appelle les cantons à renforcer leurs Programmes Bâtiments afin d'accélérer la nécessaire modernisation du parc immobilier suisse. Celui-ci génère 24% des émissions de CO2 et représente 45% des besoins énergétiques du pays.

Le peuple suisse a refusé la loi sur le CO2. Les défis pour diminuer les émissions de CO2 et augmenter l'efficacité énergétique notamment du parc immobilier demeurent.

Après le " non " à la loi sur le CO2, la Société Suisse des Entrepreneurs demande une offensive d'autant plus urgente pour moderniser le parc immobilier en utilisant les mesures déjà existantes, comme l'encouragement et la réalisation de nouvelles constructions de remplacement.

Cet instrument est déjà à disposition des cantons dans le cadre du Programme Bâtiments actuel. Les cantons doivent maintenant mettre en oeuvre d'autant plus résolument les mesures qui sont efficaces et possibles sur la base légale actuelle.

Après le " non " d'aujourd'hui à la loi sur le CO2, le Conseil fédéral doit établir un nouveau projet de loi basé sur des incitations et sur ce qui est efficace, plutôt que de miser sur des interdictions et des surrégulations. L'offensive pour moderniser le parc immobilier doit en constituer un élément central. La hausse de l'indice d'utilisation du sol constitue à cet égard une incitation importante, afin de favoriser les investissements dans le domaine du bâtiment en matière d'efficacité énergétique et de densification.

Actuellement, le taux d'assainissement au niveau suisse n'atteint même pas 1%. Pour atteindre les objectifs climatiques et des émissions nettes de CO2 de zéro d'ici 2050, il faut multiplier par trois la vitesse d'assainissement. A l'heure actuelle, environ 1,5 million de bâtiments en Suisse sont considérés comme nécessitant un assainissement en raison de leur mauvaise efficacité énergétique. Les pouvoirs publics doivent donc agir, même sans loi fédérale.

En cette journée de votations, la Société Suisse des Entrepreneurs se réjouit de l'acceptation de la loi COVID.

Contact:

Contacts presse:

Bernhard Salzmann, responsable Politique et Communication SSE

Tél.: +41/78/762'45'31

E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Corine Fiechter, porte-parole SSE

Tel.: +41/79/306'54'12

E-Mail: cfiechter@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100872511> abgerufen werden.